



## Les synergies possibles entre les déchets TFA et FAVL

Les volumes prévisionnels de déchets TFA sont supérieurs à la capacité de stockage autorisée du Cires (650 000 m<sup>3</sup>).

➤ Ces déchets seront notamment produits par le démantèlement.

Année	Inventaire TFA (m <sup>3</sup> )
2010	360 000
2020	750 000
2030	1 300 000
Prospectif	1 900 000 – 2 000 000

(Inventaire national 2012)

- » Le recyclage de certains déchets dans la filière nucléaire est étudié.
- » De nouvelles capacités de stockage seront nécessaires, même si la capacité de stockage du Cires dans son emprise actuelle était augmentée.
- **La possibilité d'un stockage capable de prendre en charge des déchets TFA et FAVL demande à être étudiée compte tenu des synergies possibles.**



## Orientations techniques du projet

**Un nouveau point d'étape est prévu en 2015 préalablement à la décision éventuelle de lancer la phase de conception industrielle du centre de stockage.**

**D'ici là il apparaît nécessaire de réaliser des investigations géologiques et de continuer en parallèle les travaux de caractérisation des déchets ainsi que la R&D sur les procédés de traitement. L'inventaire des déchets qui pourrait être pris en charge dans le stockage sera précisé sur cette base.**



## La poursuite de la démarche de recherche de site

## Recommandations du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire



La sélection de site : la sûreté est le facteur premier de choix de site ; il est recommandé que l'Etat sélectionne un nombre restreint de territoires sur recommandation de l'Andra, en s'appuyant sur les résultats de l'appel à candidatures 2008 ; le choix de territoires accueillant déjà des installations nucléaires doit être privilégié.

L'interlocuteur au niveau local : l'échelon doit être *a minima* intercommunal avec le soutien de l'Etat et des grandes collectivités.

Les responsabilités : l'Etat doit s'engager, exercer ses responsabilités dans la définition, l'exécution et la continuité du processus et afficher le caractère d'utilité publique du stockage des déchets FAVL et de service rendu à la Nation du stockage des déchets FAVL.



## Recommandations du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

La concertation et l'information : faire une concertation sur le processus de sélection de site ; une instance locale pourrait jouer le rôle de garant ; mener un travail de concertation et d'information avant toute présence physique sur le terrain.

L'accompagnement du projet : le projet de stockage doit être accompagné d'un certain nombre d'avantages réels sur le plan économique et du développement territorial. Les communes doivent pouvoir (financièrement) mener des expertises indépendantes. Il revient aux acteurs locaux de bâtir un projet tenant compte du contexte. Les mesures d'accompagnement doivent être équitablement réparties entre les communes situées à proximité du site d'implantation.



## Orientations données par l'Etat pour la poursuite de la démarche de recherche de site

- Le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a demandé à l'Andra de poursuivre les travaux de recherche de site de stockage, tant auprès des sites accueillant déjà des installations nucléaires que des territoires où des communes s'étaient portées candidates en 200, comme l'a préconisé le Haut Comité.
- Au niveau national, le Ministère a demandé au Haut Comité de s'assurer de la transparence du processus, dans la continuité des travaux qu'il a déjà menés sur la gestion des déchets FA-VL.



## Orientations données par l'Etat pour la poursuite de la démarche de recherche de site

- **Le territoire de la Communauté de communes de Soulaines répond aux préconisations du Haut Comité (plusieurs communes candidates en 2008, territoire accueillant des installations nucléaires).**
  - » Le Ministère a demandé à l'Andra de lancer les démarches administratives nécessaires préalables à la réalisation des investigations géologiques.
  - » Conformément à la demande des élus, le Ministère a demandé au Préfet de mettre en place un comité chargé de définir ce que pourraient être les modalités d'accompagnement d'un éventuel nouveau centre de stockage.
    - ❑ Ce comité sera présidé par le Préfet de département et composé d'élus locaux, des producteurs de déchets (Areva, CEA, EDF, Rhodia), de l'Andra et des services de l'Etat concernés.
    - ❑ Il sera mis en place préalablement à la réalisation des investigations.
  - » Afin de permettre l'information du public au niveau local, le Ministère a demandé à l'Andra de s'appuyer sur la CLI de Soulaines et la CLIS du Cires.



## Orientations données par l'Etat pour la poursuite de la démarche de recherche de site

### Autres pistes à explorer :

- **Examen des possibilités de stockage sur d'autres territoires accueillant déjà des installations nucléaires :**
  - » Echanges techniques en cours avec Areva, le CEA et EDF pour préciser les sites potentiels comportant une couche d'argile affleurante ou sub-affleurante.
  - » Sur cette base, identification des sites potentiels sur lesquels des investigations géologiques pourraient être menées.
- **Examen des autres territoires où des communes s'étaient portées candidates en 2008 :**
  - » L'Andra a transmis son rapport aux collectivités pour recueillir leurs intentions.



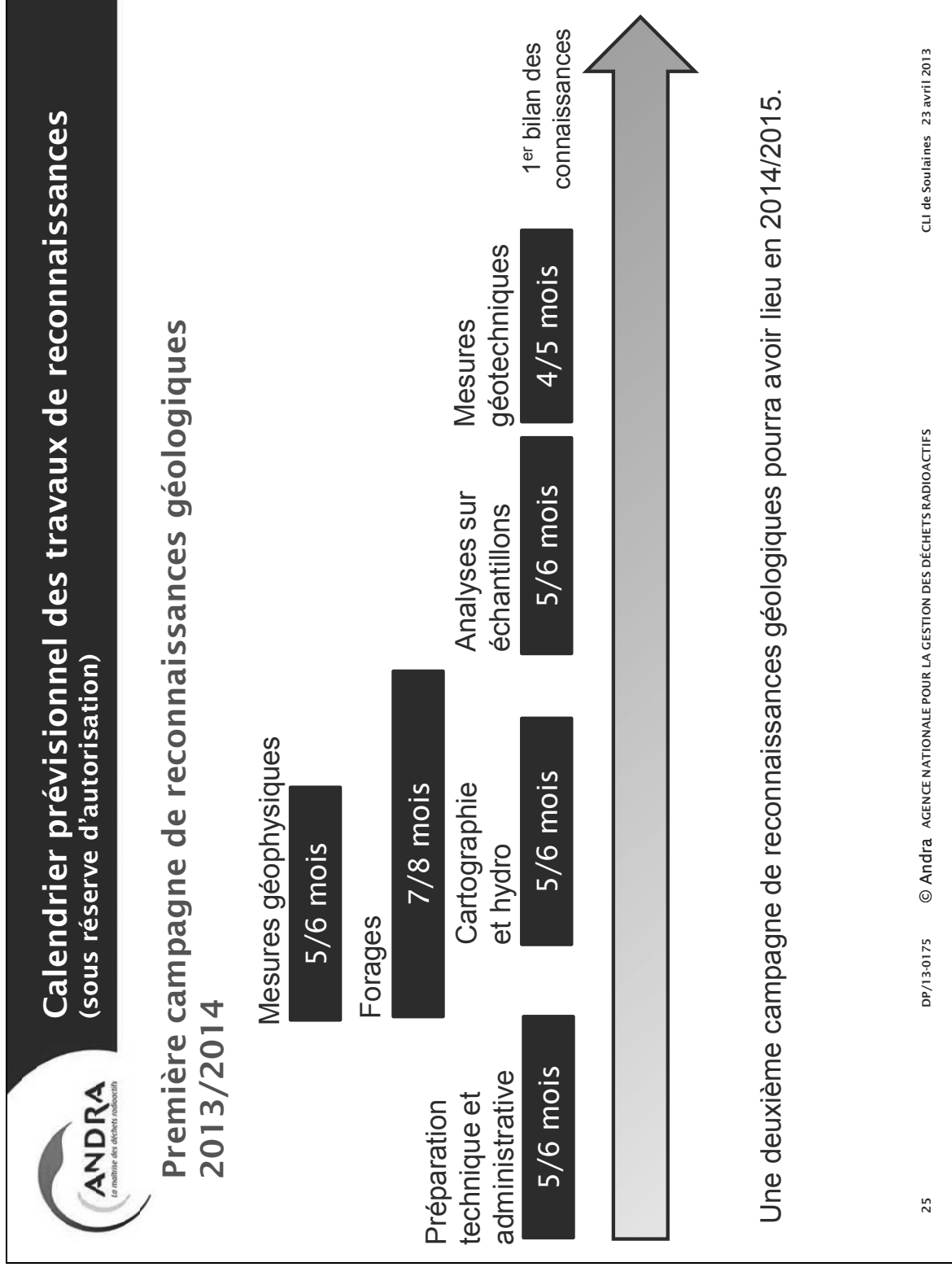


## Les investigations géologiques envisagées sur le territoire de la Codecom de Soulaines, à proximité des Centres existants



## Investigations géologiques

**Les investigations géologiques permettront de préciser et compléter les connaissances sur la géologie locale et l'hydrogéologie grâce à différents travaux : relevés cartographiques de surface, mesures géophysiques , forages, mesures géotechniques...**



## Projet de localisation des travaux de reconnaissance géologique sur la Communauté de communes de Soulaines



26

DP/13-0175

© Andra AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS

CLI de Soulaines 23 avril 2013



## Procédures administratives

**Avant le lancement des travaux, les autorisations administratives suivantes devront être obtenues :**

- Conventions d'occupation temporaire
- Dossiers au titre du code minier
- Dossiers IOTA
- Arrêté préfectoral de pénétration pour études

Au préalable, échanges avec les acteurs locaux pour localiser l'emplacement des plates-formes et obtenir les autorisations des propriétaires concernés.

**Le délai pour la préparation des dossiers et leur instruction par la Préfecture est estimé à 5 mois.**



## Mesures géophysiques

**durée : environ 5/6 mois**

- ❖ Une à cinq personnes se déplaceront avec des équipements légers et portables et installeront des électrodes à différents endroits.
- ❖ Techniques « géophysique légère » : sur 44 km de long

Cela consiste à faire parcourir un courant électrique ou un champ magnétique à travers les terrains pour mesurer les propriétés physiques de la couche jusqu'à quelques dizaines de mètres de profondeur.

Ces mesures sont complétées par neuf forages « VT ».



Utilisation de courant électrique



Utilisation de champ magnétique



Forages « VT »



## Cartographie et hydrologie de surface

**durée : environ 5/6 mois**

1 à 2 géologues se déplaceront, observeront les terrains et préleveront des échantillons de roches et de fluides en surface.



## Forages

**durée : environ 7/8 mois**

- ❖ 7 forages « carottés » pendant 4 mois permettront de prélever des échantillons de roches.
- ❖ 6 à 12 forages « hydrogéologiques » pendant 3 mois permettront de caractériser les propriétés chimiques et les sens d'écoulement des eaux souterraines.

Les forages sont réalisés sur 6 plates-formes, c'est-à-dire un emplacement aménagé (d'environ 50x60m) sur lequel sont disposés les machines de forage, les bungalows pour le matériel...

5 à 20 personnes y travaillent, 5 à 7j/7.







## Mesures géotechniques

**durée : environ 4/5 mois**

❖ Les techniques consistent à réaliser des prélèvements de sols et des essais *in situ* et en laboratoire pour mesurer les caractéristiques mécaniques et hydrauliques des sols.

# **Assemblée Générale du 4 Juillet 2013**

## **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Le **QUATRE JUILLET DEUX MILLE TREIZE à NEUF HEURES TRENTE**, l'Assemblée Générale annuelle de la Commission Locale d'Information de Soulaines s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Vice-Président.

**Etaient présents** : MM et Mmes DALLEMAGNE Ph. – AUDIGE J. – BERGERAT D. – COURTILLIER R. – COUTORD J-M – DENIZET F. – DURAND R. – FROMONT C. – GERARD G. – GUERITTE J. – GUERITTE M. – JACQUARD G. – JACQUIER C. – JOBARD P. – JOFFRIN G. – LEHMANN N. – LIEVRE Ph. – MATHIEU B. – MICHEL B. – MINISINI W. – PASQUIER B. – PERRARD C. – RIGOLLOT M-N. – TOMASINI D. – TRANSLER G. – VERDIN G.

**Pouvoirs** : de CORDIER D. à DALLEMAGNE Ph. – de DE BODT G. à PASQUIER B. – de DEZOBRY B. à JACQUARD G. – de DUBOIS C. à JOBARD P. – de FERLET O. à COURTILLIER R. – de HERNOUX N. à MATHIEU B. – de MARGOT C. à GUERITTE M. – de MATRION F. à LIEVRE Ph. – de VAN RECHEM M. à AUDIGE J.

**Absents excusés** : MM et Mme ADNOT Ph. – CORDIER D. – CORNUT-GENTILLE F. – DAUTEL J. – DE BODT G. – DEZOBRY B. – DUBOIS C. – ENCINAS L. – ENFERT J. – FALMET J. – FERLET O. – GAILLARD Y. – GUENE C – HERNOUX N. – HUARD L. – MARGOT C. – MATHIS J-C. – MATRION F. – VAN RECHEM M.

**Etaient absents** : MM et Mme BERGEON J-C. – DEMATONS D. – FOURNIER Y. – RICHTER P. – SOILLY B.

Le Vice-président constate que VINGT-SIX membres sur CINQUANTE sont présents et que NEUF membres ont donné leur pouvoir. Il déclare alors le quorum atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Vice-président rappelle à l'Assemblée Générale l'ordre du jour suivant :

- ♣ Accueil des participants (9h00 – 9h30),
- ♣ Approbation des comptes 2012,
- ♣ Approbation du rapport d'activités 2012,
- ♣ Voyage d'études 2013,
- ♣ ANDRA – Bilan 2012,
- ♣ Questions diverses.

### **Délibération 01/2013 – Approbation du rapport d'activités 2012**

Le Trésorier présente les comptes de l'année 2012. Ils sont également certifiés par le Commissaire aux comptes.

Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Bernard MATHIEU. Il présente les activités 2012 de la Commission Locale d'Information de Soulaines.

Le Vice-Président donne lecture à l'Assemblée du rapport moral.

L'ensemble de ces éléments constituant le rapport d'activités 2012 ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée.

L'Assemblée, après avoir délibéré avec,

APPROUVE à l'unanimité le rapport financier,  
APPROUVE avec 33 POUR, 2 CONTRE et 0 ABSTENTION les activités 2012,  
APPROUVE avec 33 POUR, 2 CONTRE et 0 ABSTENTION le rapport moral,  
AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

### **02/2013 – Voyage d'études 2013**

Le Vice-Président propose à l'Assemblée un voyage d'études au CNPE de Chooz. Il précise que cette visite serait organisée courant septembre 2013 mais que les modalités pratiques de mise en œuvre du dit voyage d'études restent à définir.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, le Vice-Président souhaite apporter quelques réponses et éléments d'appréciation à Michel Gueritte, ici présent, suite au mail qu'il a adressé à la plus part des membres de la CLI de Soulaines le mercredi 19 juin 2013.

Michel GUERITTE demande des précisions sur les suites de l'enquête sanitaire InVS, qui devait être complétée tous les 2 ans.

Philippe DALLEMAGNE : l'étude se poursuit mais ce n'est pas la CLI le maître d'ouvrage mais bien le comité de pilotage. La CLI envisage de faire ses propres investigations. (cf 05/2013 – InVS – Compte rendu de la réunion du 06 juin 2013 page 16 du présent procès verbal)

Michel GUERITTE souhaite également aborder l'avancement du projet de stockage FA-VL dans le canton de Soulaines. Philippe DALLEMAGNE lui rappelle que seuls des accords pour des sondages géologiques sont donnés et non pour le stockage.

Monsieur Patrice TORRES précise que des informations sont disponibles sur le site internet de l'ANDRA. Une plaquette d'informations est à disposition en sortie de réunion.

Michel GUERITTE demande si la création d'une entité intercommunale est possible. Elle serait chargée d'assurer une veille et une information vers la population sur l'addition des 5 sites nucléaires : FA-MA-VC, TFA, DAHER, Entreposage FA-VL, futur stockage FA-VL.

Philippe DALLEMAGNE répond que ce n'est pas possible d'un point de vue réglementaire. En effet, la CLI est en place parce qu'il existe une Installation Nucléaire de Base. Or, pour une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, la réglementation n'est pas la même.

Michel GUERITTE : la communication vers la population – je rappelle que le I de CLI signifie Information. Il y a un déficit de communication évident sur ces sites, notamment sur le TFA, alors qu'il est en train de devenir un fourre-tout inquiétant...

Philippe DALLEMAGNE précise que Monsieur le Sous-Préfet s'exprimera sur le sujet à la fin de la réunion puisqu'il préside la CLIS du CSTFA.

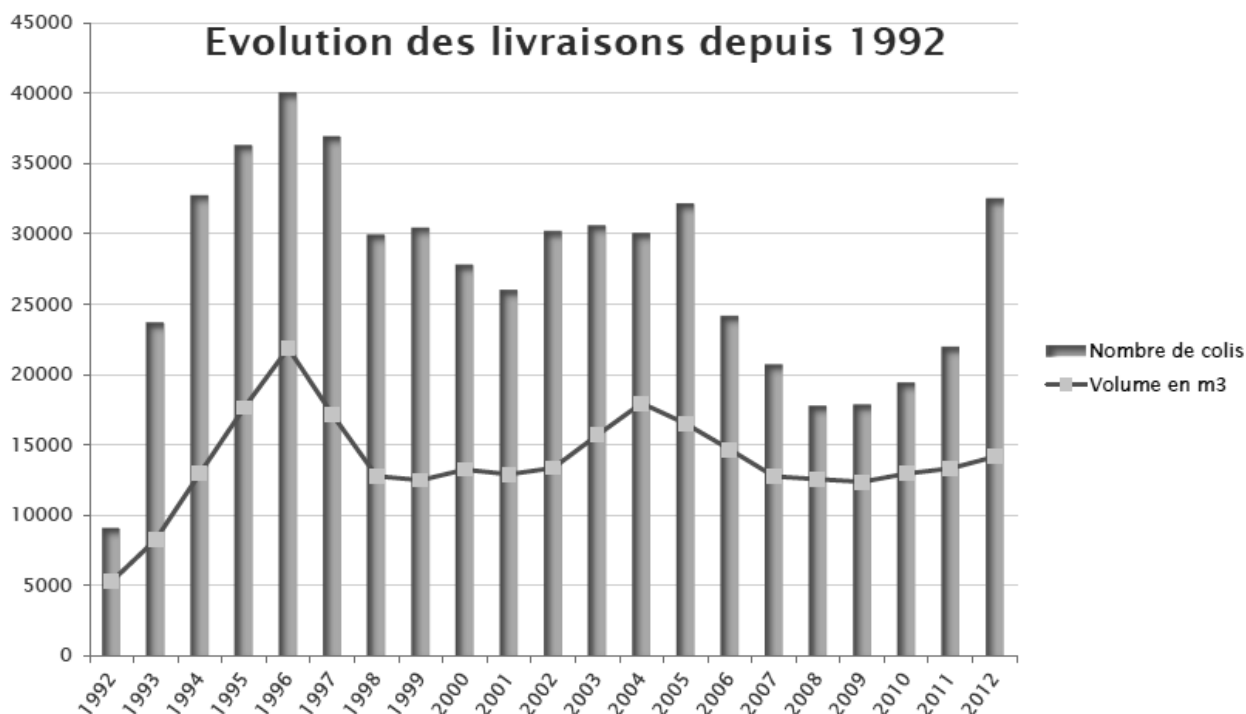
### **03/2013 – ANDRA – Bilan 2012**

Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Patrice TORRES, Directeur des Centres de Stockage de l'Aube, qui présente à l'Assemblée les bilans 2012 de l'exploitation et de la surveillance de l'environnement.

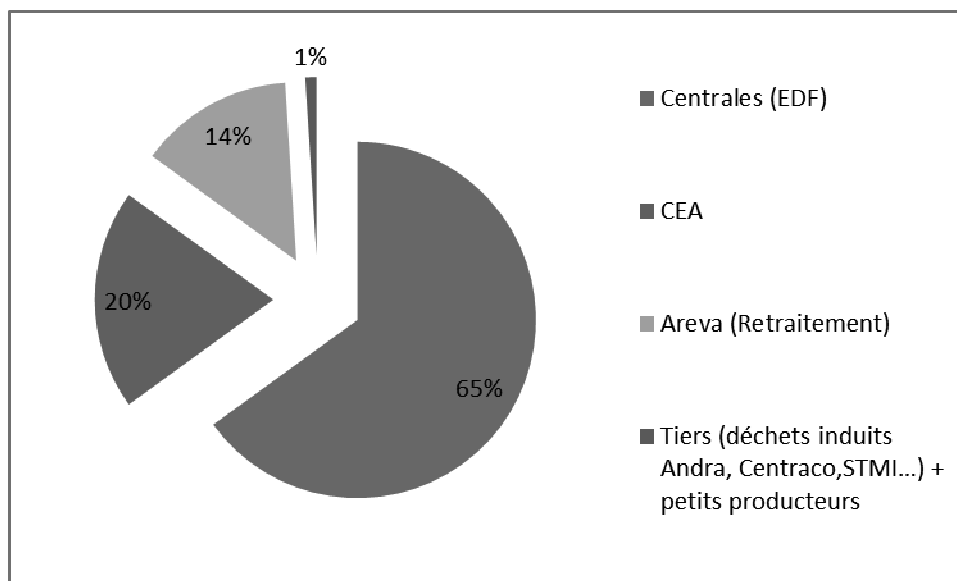
⇒ BILAN D'ACTIVITES 2012 DU CSA CONFORMEMENT A L'ARTICLE 21 DE LA LOI TSN (transparence et sécurité en matière nucléaire)

A) Exploitation du Centre : résultats saillants 2012

- L'exploitation du Centre
  - Mise en service : 13 janvier 1992
  - Capacité de stockage autorisée : 1 000 000 m<sup>3</sup>
  - Superficie : 95 ha dont 30 ha pour la zone de stockage
  - Volume stocké depuis 1992 (au 31/12/2012) : 267 496 m<sup>3</sup> (26,7 % de la capacité du Centre)
  
- L'exploitation du Centre en 2012 :
  - Volume livré : 14 159 m<sup>3</sup>
  - Nombre de colis livrés : 32 464 (dont 4 couvercles de cuves)
  - Nombre de fûts compactés : 24 573
  - Nombre de caissons injectés : 276 de 5 m<sup>3</sup> – 9 de 10 m<sup>3</sup>
  - Volume stocké : 12 354 m<sup>3</sup>
  - Nombre de colis stockés : 13 952
  - 4 ouvrages fermés
  
- Evolution des livraisons depuis 1992

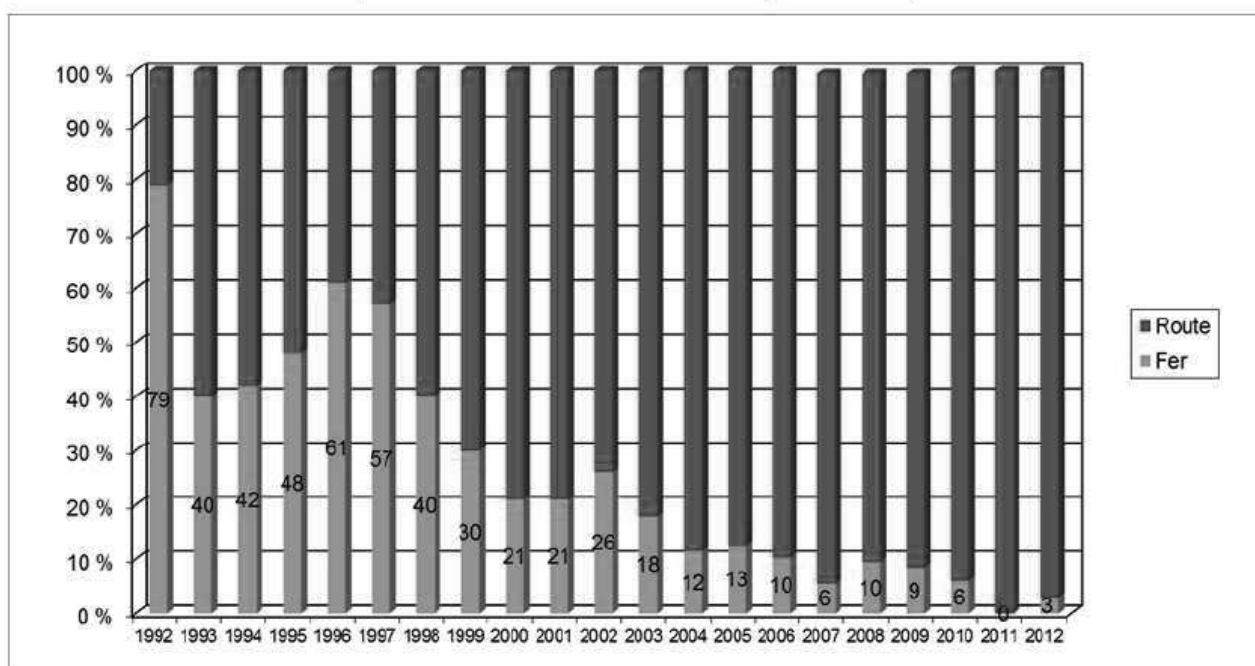


- Répartition des livraisons par organisme producteur, en 2012 (en volume) :



- Répartition des moyens de livraison : 3% du volume a été réceptionné par voie ferrée (22 wagons reçus au terminal ferroviaire à Brienne-le-Château soit 65 transferts entre le terminal et le Centre) ; 97% par la route (1 313 véhicules arrivés directement sur le Centre depuis les lieux de production).

### Répartition des moyens de livraison (en % du volume réceptionné)



#### B) Dispositions en matière de sûreté

- Les objectifs fondamentaux de sûreté :
  - La protection immédiate et différée des personnes et de l'environnement
  - La limitation de la durée nécessaire de la phase de surveillance
- Des dispositions techniques pour les atteindre :

- Colis
  - Ouvrages de stockage
  - Milieu géologique
- Des relations régulières avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire  
5 inspections en 2012 ; aucune d'entre elles n'a donné lieu à un constat
  - Thèmes des inspections :
    - Analyses réalisées par le laboratoire du Centre, en mars
    - Management de la sûreté, en juin
    - Intégrité des barrières de confinement de la matière radioactive, en octobre
    - Prévention et lutte contre l'incendie, en novembre
    - Les colis de déchets radioactifs, en décembre.

C) Incidents et accidents en 2012



2012 : 1 anomalie niveau 1 ; 2 écarts niveau 0  
3 événements sans conséquence sur l'environnement, l'installation et le personnel

- Les 2 écarts :
  - Le 14 juin 2012  
Arrêt de la surveillance radiologique, pendant moins d'une heure, dans l'atelier de conditionnement des déchets, lors d'un déchargement de fûts.
  - Le 29 juillet 2012  
Chute d'un fût de 450 litres d'une hauteur de 1,80 mn avant stockage.
- L'anomalie :
  - Le 19 octobre 2012  
Stockage au CSA de détecteurs de fumée contenant des sources scellées d'Américium 241, provenant de la déconstruction d'installations du CEA.

#### D) Dispositions prises en matière de radioprotection

- Dose maximale enregistrée pour un agent, en dosimétrie active : 1,13 mSv.

Rappel : 1,33 en 2011 – 1,29 en 2010 – 1,30 en 2009

Poste correspondant : manutention et contrôles non destructifs de colis

- Diminution de la dose collective en 2012 : 13,13 H.mSv

- 1 accident du travail avec arrêt (entreprises extérieures) totalisant 2 jours d'arrêt

Rappel : 3 en 2011 – 6 en 2010 – 1 en 2009

Piqûre d'insecte sur la joue d'un agent provoquant un œdème facial.

Des indicateurs (taux de fréquence de 3,38 et taux de gravité de 0,01) en amélioration pour 2012.

**Taux de fréquence (TF)** = (nb des accidents avec arrêt/heures travaillées) x 1 000 000

**Taux de gravité (TG)** = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

Des résultats en deçà des statistiques nationales annuelles d'accidentologie publiées par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité).

- Exercice Emilie : mise en œuvre du plan d'urgence interne.

Départ d'un incendie d'origine électrique dans la galerie souterraine du RSGE avec une victime à rechercher.

#### E) La surveillance de l'environnement et les rejets

- Le suivi de l'environnement

- Surveillance des effluents du Centre :

- Les effluents liquides (effluents A, eaux usées, eaux de ruissellement, bassin d'orage)
- Les effluents gazeux (air extrait à la cheminée de l'ACD)

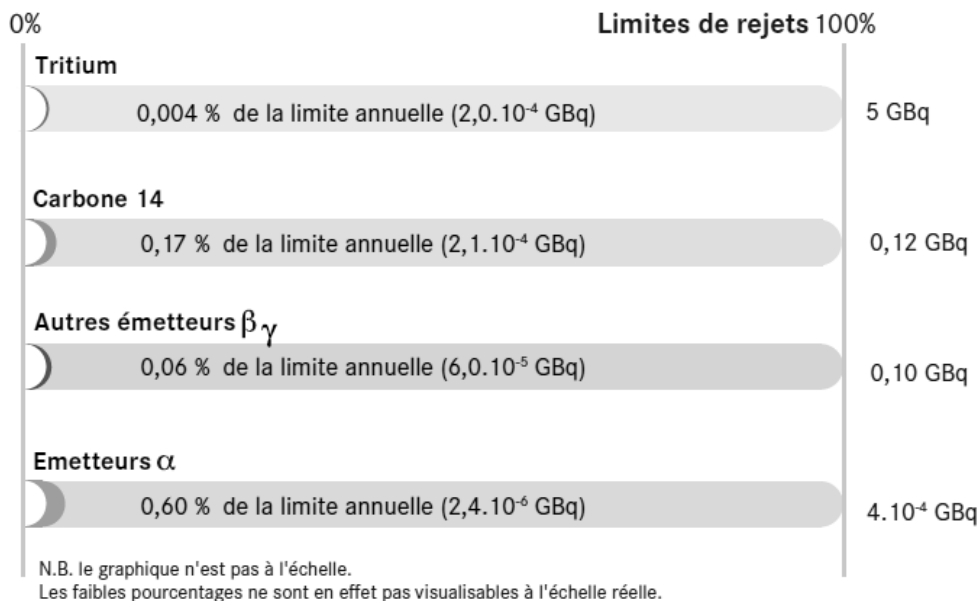
- Surveillance de l'environnement :

- L'air et les eaux de pluie
- Les ruisseaux
- Les eaux souterraines (nappe)
- Le rayonnement gamma ambiant
- Les écosystèmes terrestres (sols, végétaux, chaîne alimentaire)
- Les écosystèmes aquatiques (poissons, végétaux)

En 2012, environ 18 570 mesures effectuées par le laboratoire d'analyses radiologiques Andra dont 11 470 mesures pour 2 163 prélèvements dévolus au suivi de l'environnement (environnements et rejets).

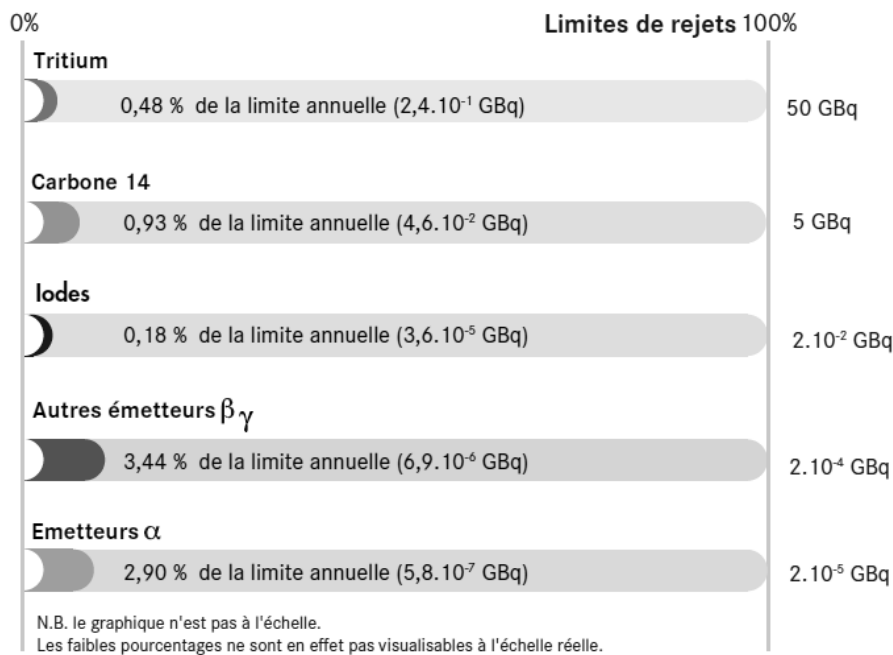
- Les rejets liquides en 2012





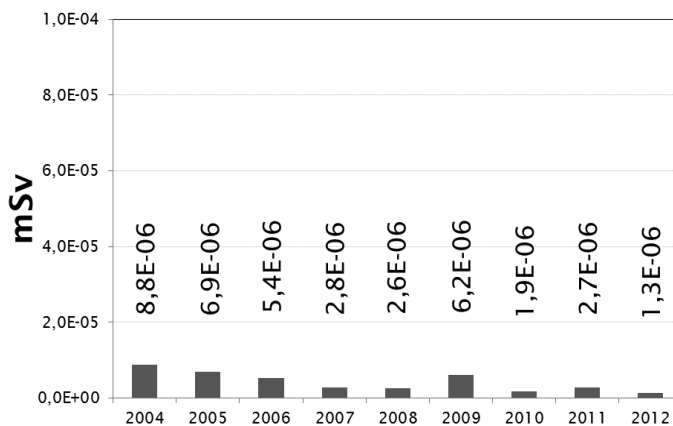
➔ Respect des limites de rejets définies par l'arrêté de rejets

- Les rejets gazeux en 2012



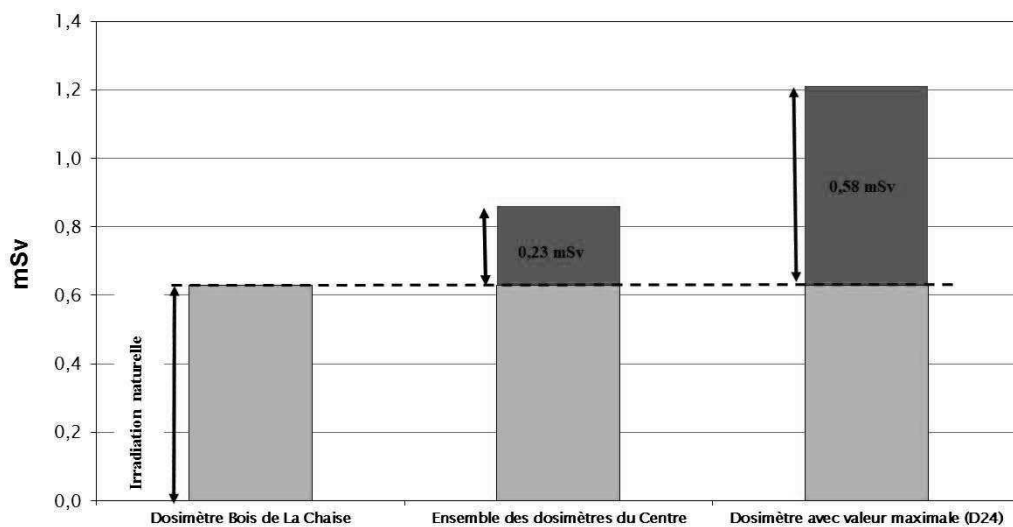
➔ Respect des limites de rejets définies par l'arrêté de rejets

- Impact radiologique des rejets liquides et gazeux du Centre sur le groupe de référence\* en 2012 : 0,000 001 3 mSv/an soit plus de 100 000 fois inférieur à la dose admise pour le public (qui est de 1 mSv/an).



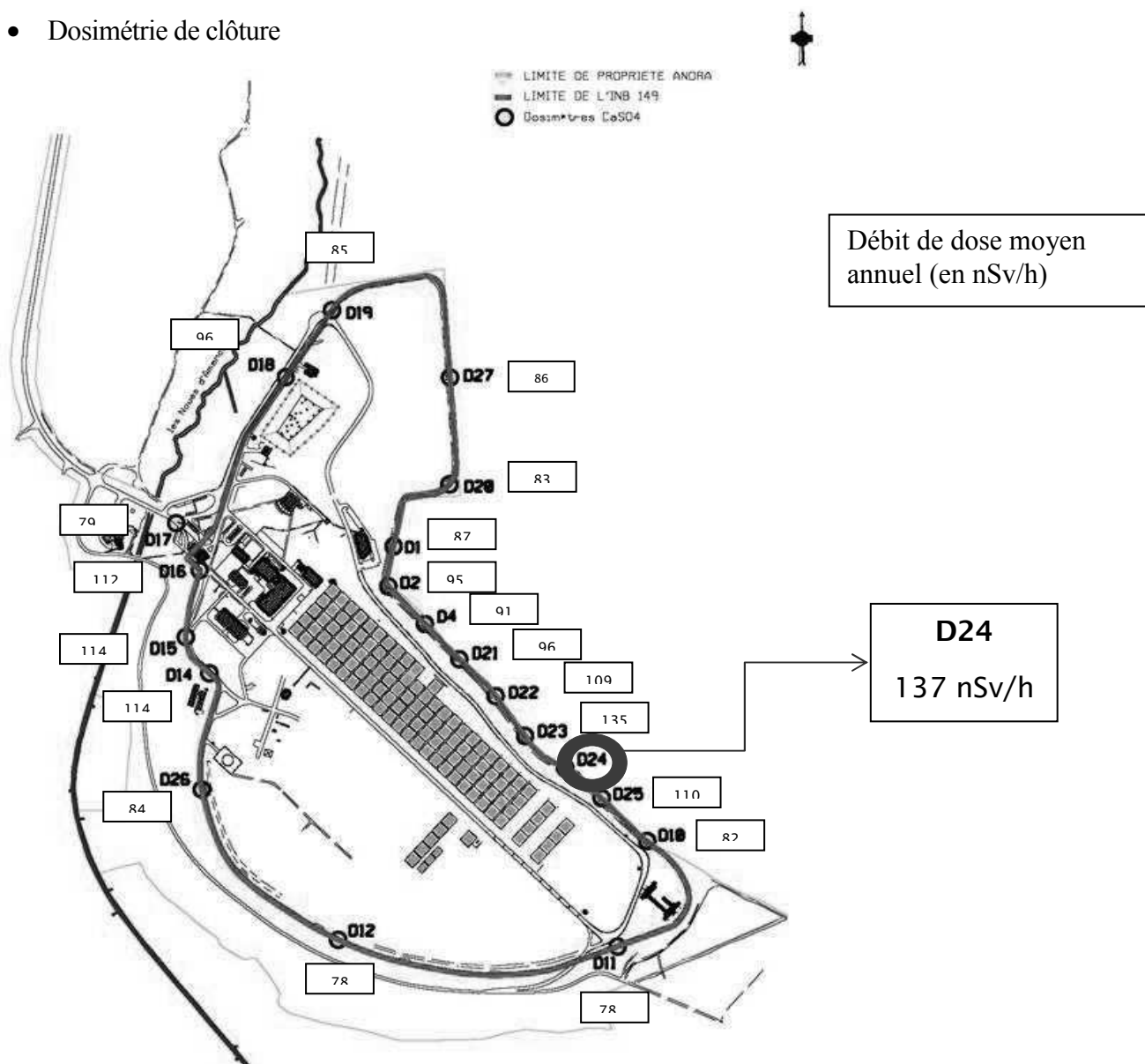
\*Groupe de référence : population adulte localisée le long des Noues d'Amance au niveau du CD 24.

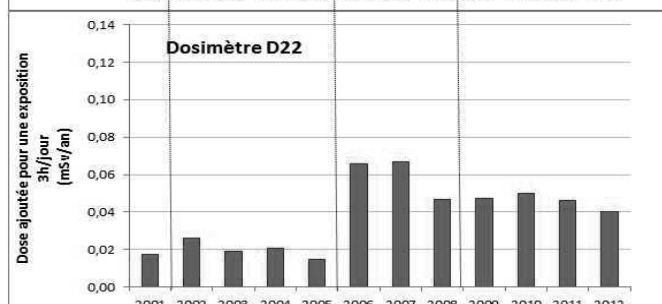
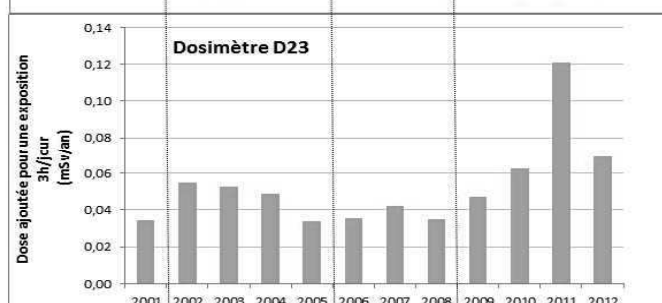
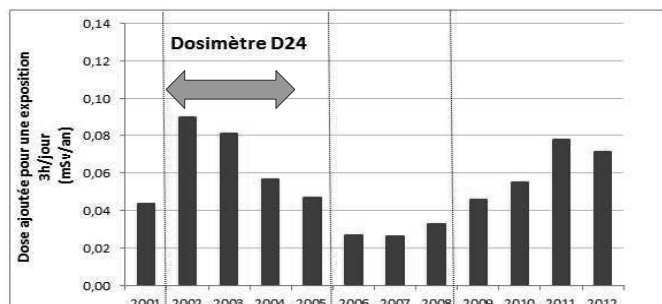
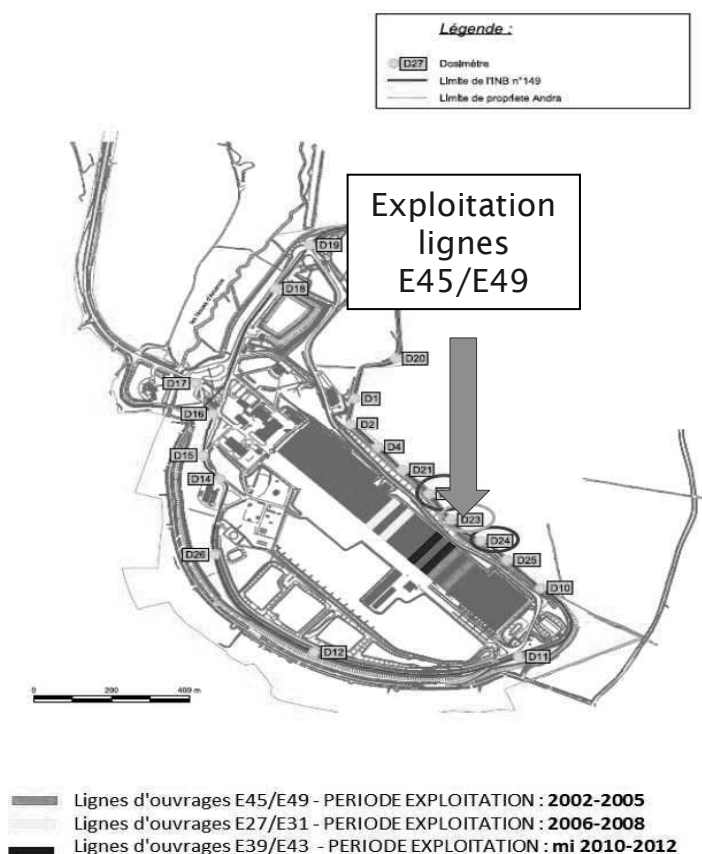
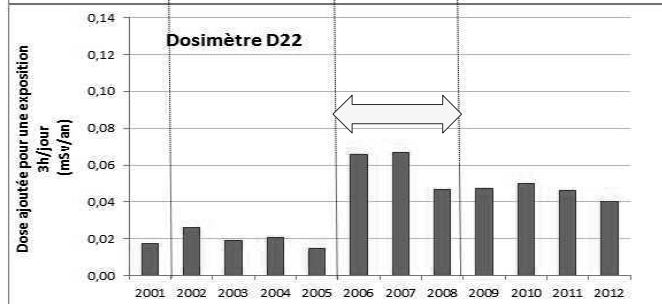
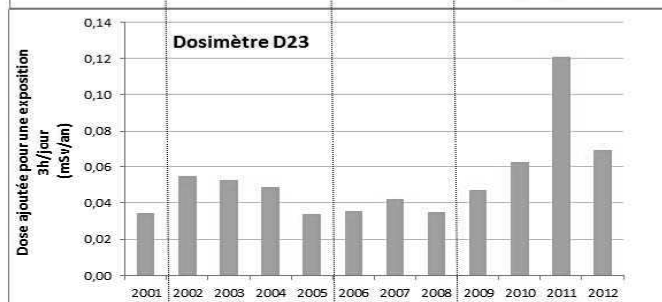
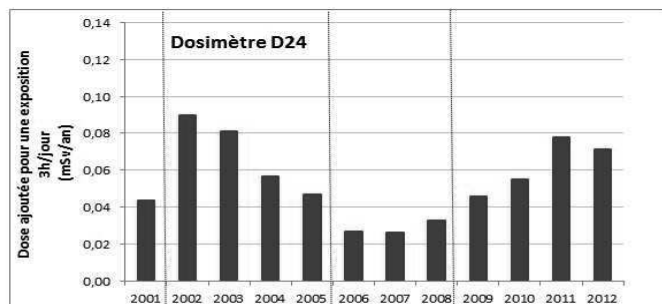
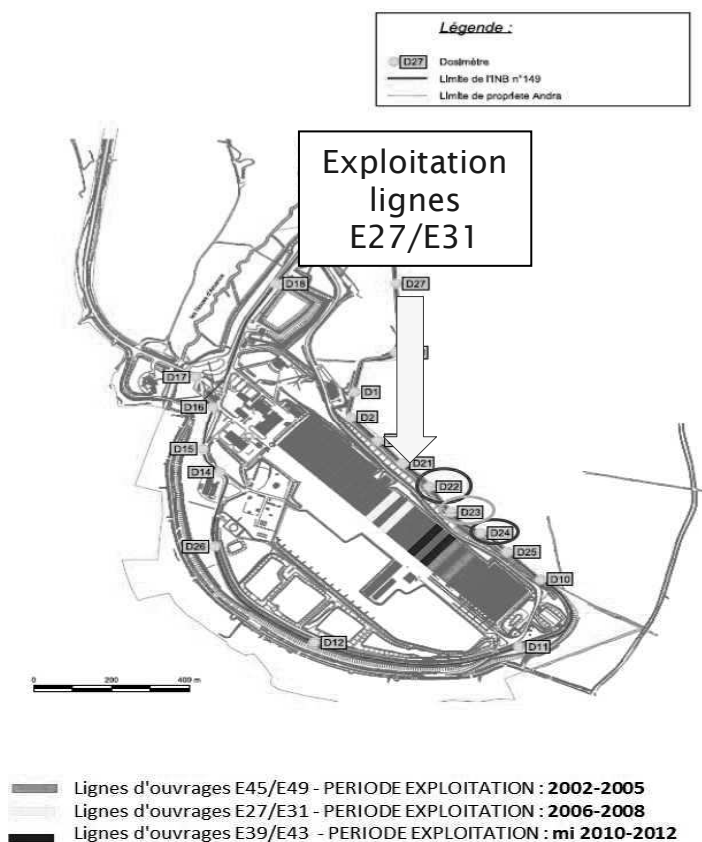
- Irradiation annuelle en clôture du Centre : limite pour le public = 1 mSv/an en plus de l'irradiation naturelle

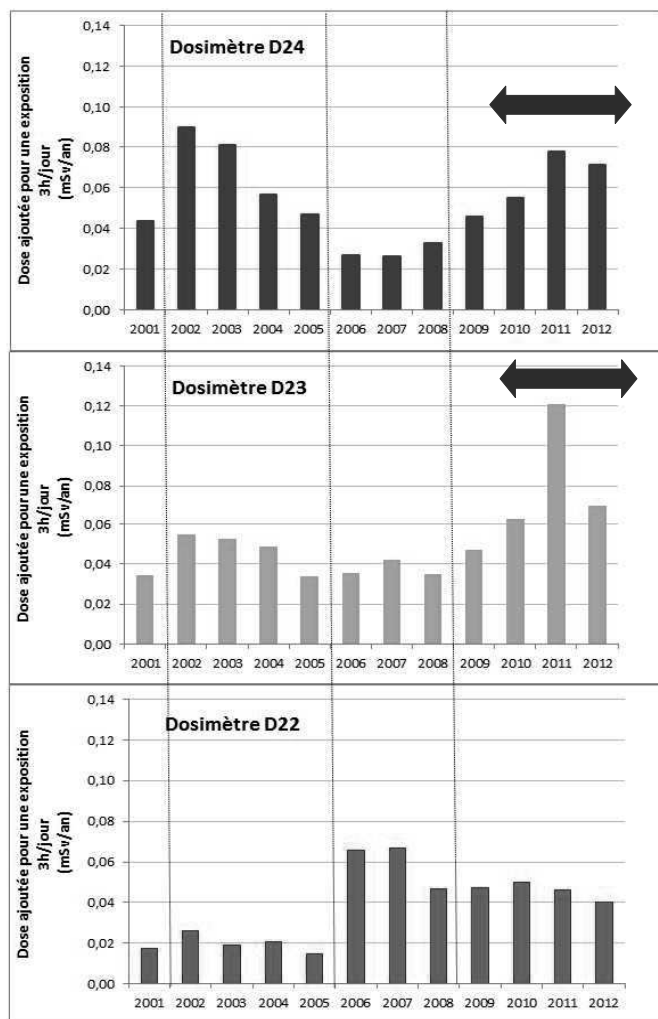
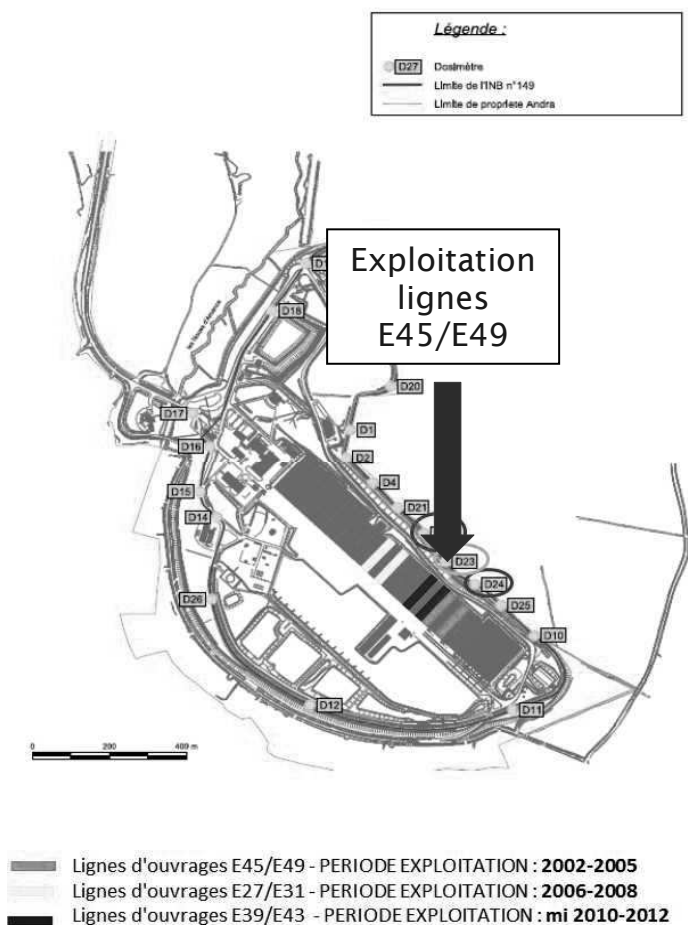


→ Hypothèse : exposition d'une personne présente 24h/24h à la clôture du Centre

- Dosimétrie de clôture







Michel GUERITTE aimerait savoir quel est l'impact de l'irradiation sur la génétique des arbres. Alain DELAPLANCHE, chef du service Qualité, Environnement de l'ANDRA, l'informe qu'une étude européenne sanitaire des forêts a déjà été réalisée mais elle portait sur les maladies et non sur la génétique des arbres.

- Le suivi des effluents liquides : deux dépassements des limites de rejet autorisées pour les matières en suspension.
  - Pour les eaux en sortie de station d'épuration  
32 mg/L au lieu de 30 mg/L en juillet 2012 – Dû à un dysfonctionnement de l'équipement. Dépassement inférieur à 10% de la valeur autorisée. Est considéré comme événement intéressant l'environnement.
  - Pour les eaux du bassin d'orage  
37 mg/L au lieu de 35 mg/L en janvier 2012 – Dû aux fortes précipitations qui ont eu lieu en fin d'année 2011 (42 mm entre le 30/12/2011 et 06/01/2012 et plus de 138 mm entre le 07 et le 30/12/2011). Dépassement inférieur à 10% de la valeur autorisée. Est considéré comme événement intéressant l'environnement.
- Le suivi de l'environnement

- Les eaux superficielles : bon état chimique des ruisseaux (Directive Cadre Eau)  
Pas de dépassement des normes de Qualité Environnementale pour les métaux dissous mesurés
- Les eaux souterraines : bon état chimique des eaux souterraines (Directive Cadre Eau)  
Pas de dépassement des normes de Qualité Environnementale, à l'exception de l'arsenic au piézomètre D583 (point de surveillance hors influence du Centre) ; cependant, ces valeurs récurrentes sont attribuées au contexte géochimique.
- Mise en place d'une convention tripartite (CLI/ACRO/Andra) en mai/juin 2012 pour préciser :
  - Les modalités techniques (nature et localisation des prélèvements, analyses et seuils de décision requis)
  - Les conditions d'accès sur le CSA
- Réalisation des campagnes de terrain
  - 3 campagnes (en juin, septembre et octobre)
  - Au total, 55 échantillons prélevés et 2 cartographies gamma ambient)

#### F) La gestion des déchets

La gestion des déchets produits par le Centre s'appuie sur un « Zonage déchets ».

- ▲ Zone à déchets nucléaires
- ▲ Zone à déchets conventionnels

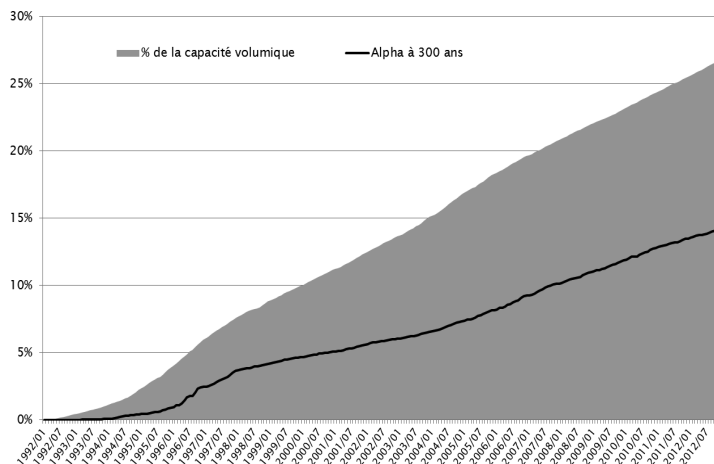
686 m<sup>3</sup> de déchets conventionnels produits en 2012 : 74% des déchets ont été valorisés.  
43 m<sup>3</sup> de déchets nucléaires.

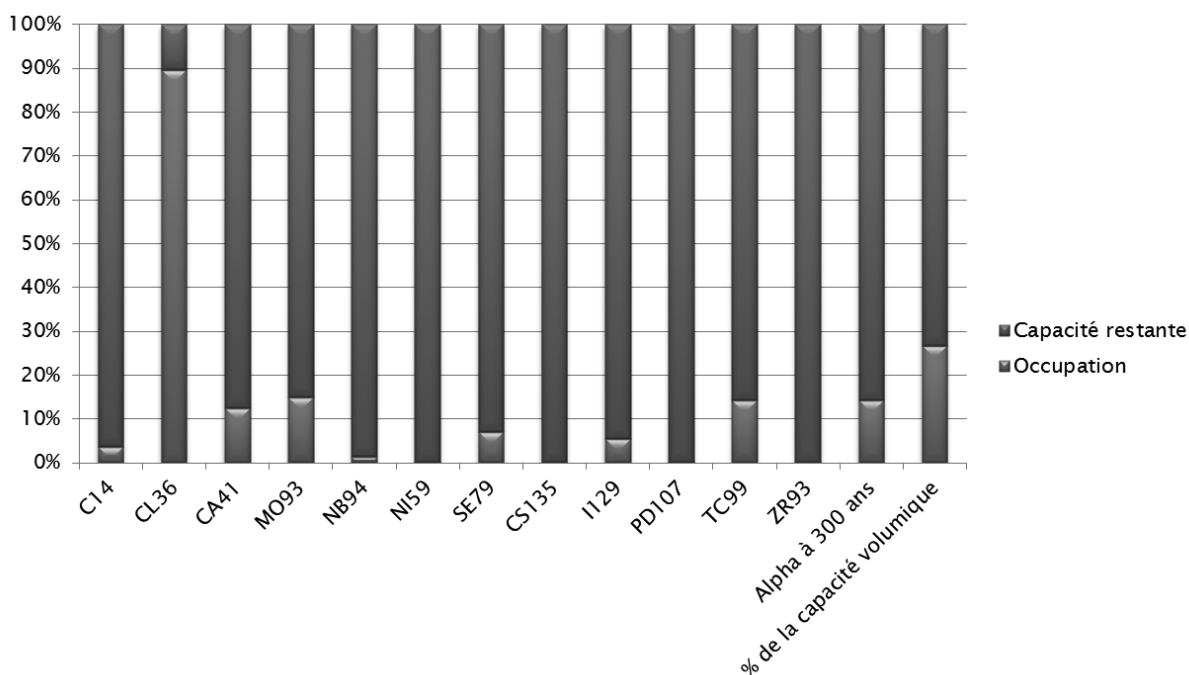
#### G) Information et transparence

- Visites du Centre :
  - 2 792 visiteurs en 2012 (grand public, étudiants, étrangers, collaborateurs d'entreprises)
  - Un nouvel espace d'information au bâtiment d'accueil du public
- Opérations de communication
  - Participation à la Semaine du développement durable et à la Fête de la Science
  - Conférences, spectacle-théâtre
- Partenariats locaux (une trentaine de projets soutenus en 2012)
  - Exemples : Exposition « Templiers » 2012, Jardin de Saint-Victor, Exposition « Graines d'artistes », Fêtes locales,...

#### H) Compléments

- Les radionucléides à vie longue
  - Volume et activité alpha 300 ans stockés en m3





On notera que le Centre a quasiment consommé sa capacité à recevoir du Chlore 36 : 89,59% à fin 2012 – 89,49% à fin 2011.

- Quelques données socio-économiques
  - Fiscalité directe locale : 7,9M€
    - Taxe foncière : 2,5 M€
    - Contribution économique territoriale : 2,5 M€
    - Taxe de stockage : 2,9 M€
  - Masse salariale du personnel Andra : 3,9 M€
  - Montant des règlements aux entreprises locales (10-52-55-51) : 5,7 M€
  - Montant de la taxe d'apprentissage versée aux établissements de la région : 34 k€
    - 22 stagiaires dont 6 pendant plus de 30 jours
    - 4 apprentis en formation alternée à l'année
  - Coût de fonctionnement du CSA : 40,6 M€
  - 80 agents Andra :
    - 47 résident dans un rayon de 25 km autour du centre
    - 29 résident à plus de 25 km mais à moins de 50 km du centre
    - 4 résident à plus de 50 km du centre

I) Observations climatiques et piézométriques : situation à mai/juin 2013\*

\*Données climatiques disponibles jusque fin mai 2013 et données piézométriques disponibles jusque fin juin 2013.

• Extrait de la question posée par la CLI de Soulaines à l'ANDRA le 07 juin 2013  
« Le Centre de Stockage des déchets radioactifs de Faible et Moyenne Activité a été construit sur un terrain sous lequel circulent des eaux souterraines. Or, les fortes précipitations du mois de mai dernier ont eu notamment pour effet de recharger les nappes phréatiques. Dans ce contexte, je souhaiterais que vous m'apportiez des informations concernant les mesures que vous avez mises en œuvre pour apprécier l'évolution du niveau des eaux souterraines sur le périmètre de l'installation, par rapport à celui des ouvrages de stockage. »